



ARRETE N° 24/63 du 26 DEC. 2024

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE
Monsieur Jean-Marie TACHEAU
Directeur opérationnel

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE SARTHE NUMERIQUE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2023 portant modification des statuts du Syndicat mixte Sarthe Numérique,

Vu la délibération n°1 du Comité syndical en date du 15 septembre 2021, relative à l'élection de Monsieur Dominique LE MENÈR, comme Président du Syndicat mixte Sarthe Numérique,

Vu la délibération n°8 du Comité syndical en date du 15 septembre 2021 relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et de recours à l'emprunt,

Vu l'organigramme de Sarthe Numérique,

Considérant le recrutement de Monsieur Jean-Marie TACHEAU, sur l'emploi de Directeur opérationnel, à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 – Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie TACHEAU, Directeur opérationnel, à l'effet de signer à compter de la notification du présent arrêté :

tous les actes relevant des attributions du Président de Sarthe Numérique, notamment ceux relatifs aux bordereaux de mandats et de titres et autres pièces comptables.

à l'exception :

- des rapports à soumettre au Comité syndical,
- des courriers aux Ministres, aux Parlementaires, et au Préfet,
- des conventions, des marchés publics et de leurs avenants, exceptés :
 - les marchés conclus après procédure adaptée, tels que définis par le Code des marchés publics, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
 - les commandes passées en exécution d'un marché signé dans la limite de 10 000 € HT
- des actes notariés

ARTICLE 2 – Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie TACHEAU, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités.

ARTICLE 3 – Monsieur Le Président du Syndicat mixte Sarthe Numérique et Madame le Payeur départemental sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Jean-Marie TACHEAU et publié au Recueil des Actes Administratifs de Sarthe Numérique.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa publication ou notification le 08 JAN. 2025
et de sa réception en Préfecture le 07 JAN. 2025

Le Président du Syndicat mixte
Sarthe Numérique
Dominique LE MENÈR
